

Nombre de membres théorique : 19
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 13
Nombre de procurations :
VOTES : Contre : 0 Pour : 13
Abstentions : 0
Date de convocation : 09/08/2024

LAROQUE D'OLMES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 août 2024

Envoyé en préfecture le 14/08/2024

Reçu en préfecture le 14/08/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 009-210901575-20240813-2024_CM7_D1-DE

L'an deux mille vingt-quatre et le treize août, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFFONT, Maire.

Présents : Mesdames : Michèle PUJOL, Pierrette GUTIEREZ, Marie-Claude GRAUBY, Virginie PAILLARD, Florence MOLA,

Et Messieurs : Patrick LAFFONT, Roland PUJOL, Robert BELLECOSTE, M. Claude DES, M. Samuel CHOMBLET, M. William SAYDAK

Secrétaire de séance : M. Claude DES

Absents : Mme Françoise GILLOT, M. Anthony DHENIN, M. Yves LE LEANNEC, Mme Sandra CORMARY TOLOSA, M. Lucas GRACIA, Mme Christine STEELANDT, M. Dorian LHEZ, M. Bernard MISTOU

Procurations : Mme Françoise GILLOT à Mme Virginie PAILLARD, M. Bernard MISTOU à M. Patrick LAFFONT

➤ Objet : Acquisition de parcelles appartenant à M. Ahmed BENAOUA

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, L 300-1, R 211-1 et suivants, R 213-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2020 délégrant au maire l'exercice du droit de préemption urbain,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 novembre 2017 portant création d'une ZAD sur la commune de Laroque d'Olmès – secteur du centre historique ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner VENTE Ahmed BENAOUA/André BERNADOY, reçue le 28 janvier 2022, adressée par Maître Régis PADILLA, notaire à Saint-Jean-de-Verges (Ariège) en vue de la cession des biens sis :

- Quartier de Pelloporc cadastré section B n°2758 d'une superficie de 86 ca
- Quartier de Pelloporc cadastré section B n°2759 d'une superficie de 03 a 92 ca
- Quartier de Pelloporc cadastré section B n°2760 d'une superficie de 03 a 91 ca
- 5001 rue du 19 mars 1962 cadastré section B n°3290 d'une superficie de 04 a 71 ca

Appartenant à M. Ahmed BENAOUA ;

Vu la décision de Monsieur le Maire numéro 04/2022 du 1^{er} avril 2022 ;

Vu le jugement du 05 janvier 2023 du Tribunal Judiciaire de Foix ;

Vu l'Arrêt du 13 mars 2024 de la Cour d'Appel de Toulouse ;

Considérant que la commune doit acquérir ces biens pour se constituer des réserves foncières en vue du projet de réhabilitation du centre historique, notamment par la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine bâti et non bâti ;

Considérant que cette opération répond aux objectifs définis par les articles L 210-1 et L 300-1 du code de l'urbanisme,

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée délibérante d'acquérir ces parcelles appartenant à M. Ahmed BENAOUA, dont le siège est situé au 11 rue Saint-Jacques, 09600 Laroque d'Olmes.

Le prix de vente est fixé à 15 000 €.

Le Conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

A l'unanimité des suffrages exprimés, **13 voix POUR :**

– **APPROUVE** l'acquisition des parcelles :

- Quartier de Pelloporc cadastré section B n°2758 d'une superficie de 86 ca
- Quartier de Pelloporc cadastré section B n°2759 d'une superficie de 03 a 92 ca
- Quartier de Pelloporc cadastré section B n°2760 d'une superficie de 03 a 91 ca
- 5001 rue du 19 mars 1962 cadastré section B n°3290 d'une superficie de 04 a 71 ca

appartenant à M. Ahmed BENAOUA dans les conditions décrites ci-dessus,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus

Pour copie certifiée conforme,



**Le Maire,
Patrick LAFFONT**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoirs devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

2024-CM7-D1

Nombre de membres théorique : 19
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 13
Nombre de procurations : 2
VOTES : Contre : 0 Pour : 13
Abstentions : 0
Date de convocation : 09/08/2024

LAROQUE D'OLMES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 août 2024

Envoyé en préfecture le 14/08/2024

Reçu en préfecture le 14/08/2024

Publié le

ID : 009-210901575-20240813-2024_CM7_D2-DE



L'an deux mille vingt-quatre et le treize août, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFFONT, Maire.

Présents : Mesdames : Michèle PUJOL, Pierrette GUTIEREZ, Marie-Claude GRAUBY, Virginie PAILLARD, Florence MOLA,

Et Messieurs : Patrick LAFFONT, Roland PUJOL, Robert BELLECOSTE, M. Claude DES, M. Samuel CHOMBLET, M. William SAYDAK

Secrétaire de séance : M. Claude DES

Absents : Mme Françoise GILLOT, M. Anthony DHENIN, M. Yves LE LEANNEC, Mme Sandra CORMARY TOLOSA, M. Lucas GRACIA, Mme Christine STEELANDT, M. Dorian LHEZ, M. Bernard MISTOU

Procurations : Mme Françoise GILLOT à Mme Virginie PAILLARD, M. Bernard MISTOU à M. Patrick LAFFONT

Objet : Acquisition d'une parcelle à la société LIDL

Vu la délibération n° 2024-CM4-D3 du 03 juin 2024 par laquelle l'Assemblée Délibérante a valider le principe de réalisation de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) à Laroque d'Olmès,

Considérant qu'il est important d'acquérir une parcelle située dans la zone de chalandise dite le Magnac afin de construire la future Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSD),

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation d'acheter la parcelle Section B N° 3430 quartier le Magnac-avenue du 11 Novembre 1918 appartenant à la société LIDL.

Le prix de la parcelle est de 20 € le mètre carré soit 44 000 € les 2 200 m².

Le Conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

A l'unanimité des membres présents, **13 voix POUR** :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle **Section B N° 3430 quartier le Magnac-avenue du 11 Novembre 1918 appartenant à la société LIDL**,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus

Pour copie certifiée conforme,

**Le Maire,
Patrick LAFFONT**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoirs devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

2024-CM7-D2

Nombre de membres théorique : 19
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 13
Nombre de procurations : 2
VOTES : Contre : 0 Pour : 13
Abstentions : 0
Date de convocation : 09/08/2024

LAROQUE D'OLMES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 août 2024

Envoyé en préfecture le 14/08/2024

Reçu en préfecture le 14/08/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 009-210901575-20240813-2024_CM7_D3-DE

L'an deux mille vingt-quatre et le treize août, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFFONT, Maire.

Présents : Mesdames : Michèle PUJOL, Pierrette GUTIEREZ, Marie-Claude GRAUBY, Virginie PAILLARD, Florence MOLA,

Et Messieurs : Patrick LAFFONT, Roland PUJOL, Robert BELLECOSTE, M. Claude DES, M. Samuel CHOMBLET, M. William SAYDAK

Secrétaire de séance : M. Claude DES

Absents : Mme Françoise GILLOT, M. Anthony DHENIN, M. Yves LE LEANNEC, Mme Sandra CORMARY TOLOSA, M. Lucas GRACIA, Mme Christine STEELANDT, M. Dorian LHEZ, M. Bernard MISTOU

Procurations :, Mme Françoise GILLOT à Mme Virginie PAILLARD, M. Bernard MISTOU à M. Patrick LAFFONT

➤ **Objet : Vente d'un bien immobilier – 1 rue de l'église**

Considérant l'avis de valeur du Service des Domaines relatif à la mise en vente d'une maison d'habitation située 1 rue de l'église à Laroque d'Olmes ;

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée délibérante qu'une personne a formulé une proposition d'achat pour la réalisation de plusieurs logements dans cet ensemble immobilier. Monsieur le Maire propose au Conseil de vendre cet ensemble immobilier à M. Luigi ROMERO, demeurant au 29bis avenue Gabriel Péri 09600 LAROQUE D'OLMES.

Cette maison d'habitation, située au 1 rue de l'église, 09600 Laroque d'Olmes, correspond à la parcelle cadastrée section B 703 d'une superficie de 01a 05ca.

Monsieur le Maire propose de le céder à M. Luigi ROMERO pour un montant de 30 000 € net vendeur.

Le Conseil, où l'exposé de Monsieur le Maire,

A l'unanimité des suffrages exprimés, **13 voix POUR**

- **APPROUVE** la vente de cet ensemble immobilier à M. Luigi ROMERO, domicilié au 29bis avenue Gabriel Péri 09600 LAROQUE D'OLMES dans les conditions décrites ci-dessus;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette vente.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus

Pour copie certifiée conforme,



**Le Maire,
Patrick LAFFONT**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoirs devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

2024-CM7-D3